

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2026

Le 25 juin, à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de Plassac, proclamés et élus, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BERNARD.

Etaient présents :

Mrs, Jean-Louis BERNARD, Jean-Luc HILARION, Philippe LABORDE, Hacène MADACI, Jean-Michel VENANCY, Erik NYZNYK et Olivier VIGNON - Mmes Magalie BODÉI, Élodie DESARDURATS, Valérie BOULAY, Cynthia BOUSSARD, Patricia LAPLAGNE, Séverine LEVY

Absents excusés :

Mr David BELUS (pouvoir à Mr Hacène MADACI) - Mme Marie-Xavière COSSE (pouvoir à Mr Erik NYZNYK).

Madame Patricia LAPLAGNE est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Création de 2 emplois permanents à temps non complet ;
2. Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement pour l'ensemble des effectifs permanents de la collectivité ;
3. Musée : bail emphytéotique : choix du notaire et informations sur le bâtiment ;
4. Demandes de subventions ;
5. Désignation d'un correspondant risques ;
6. Journée solidarité ;
7. Charte du référent déontologue ;
8. Débat portant sur la protection sociale complémentaire des agents ;
9. Règlement Intérieur de la Salle Polyvalente ;
10. Représentant de la Commune au collège solidaire des Espaces Saquary ;
11. Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;
12. Informations diverses.

La séance commence par l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2026.

➡ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

1. Création de 2 emplois permanents à temps non complet

Le contrat de l'agent recruté à temps plein aux services techniques se termine fin juillet 2026. Il souhaite poursuivre mais pas à temps plein.

Monsieur le Maire propose la création de deux postes permanents à 15,5/35^{ème} heures (catégorie C, filière technique, grade d'adjoint technique territorial) à compter du 1^{er} septembre 2026.

L'organisation des services techniques serait la suivante : un agent à temps plein (4,5 jours) recruté au 1^{er} avril, les deux nouveaux postes seraient sur deux journées complètes chacune.

Les contrats initiaux seraient de 18 mois (durée maximale légale : 3 ans renouvelable une fois).

Il est nécessaire de faire un appel à candidature par le biais du centre de gestion.

Le coût estimé (déjà prévu au budget) : ~700 € net/mois/poste, soit ~15 000 €/an ; le poste de l'agent titulaire absent pour maladie coûte 36 000 €/an.

➡ Adopté à l'unanimité

2. Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement pour l'ensemble des effectifs permanents de la collectivité

Délibération initiale retirée à la demande de la préfecture, représentée avec une formulation légèrement modifiée.

Fondement légal : article 332 alinéa 13 du Code général de la fonction publique (continuité du service public).

Autorisation donnée de recruter un agent contractuel de remplacement au grade de l'agent absent.

➡ **Adopté à l'unanimité** — le droit sera exercé dès le lendemain matin pour le remplacement d'une semaine d'un agent travaillant à l'école et qui a été placé en arrêt maladie

3. Musée : bail emphytéotique : choix du notaire et informations sur le bâtiment

Historique : bail emphytéotique de 20 ans signé en 1981 avec l'association des Amis du Vieux Plassac, puis un nouveau bail en 2004 pour la même durée.

Loyer symbolique : 1 € par an, versé intégralement dès la première année pour 20 ans. A noter que dans les clauses, étaient indiqué que l'Association prenait en charge les travaux réalisés pour le musée.

Proposition : faire appel à un notaire (devis 800 € TTC) pour rédiger un nouveau bail sécurisé, avec clause de sortie/résolution en cas de dissolution de l'association ou pour financer un nouveau musée.

Nécessite une publicité au casier des hypothèques.

Discussion sur une durée de 20 ans pour ménager une issue favorable dans les 10 prochaines années

Vote : adopté (autorisation de signer)

➡ Renouvellement du bail avec une rédaction du document par Maître Bounaud, notaire à Blaye. **Adopté à l'unanimité**

État du bâtiment :

Alerte sur l'état du plancher bois.

Musée fermé au moment du conseil mais les sorties scolaires sont annulées en raison de la canicule.

Plan B envisagé : ouvrir le rez-de-chaussée du logement rue Chardonnet en ERP si nécessaire.

Problème structurel identifié : sections carrées 30x30 entaillées sur les chevrons qui ont fragilisé les poutres porteuses ; renforcement par UPL métalliques envisagé.

Étude commandée auprès de MonProjetBois (diagnostic 3D, inspection visuelle, tests sur le bois) — conclusions non encore reçues.

Pour le paiement notamment des études préalables aux travaux à envisager, une fongibilité sera à prévoir. Pour cela, sur les crédits budget voirie sont disponibles (~30 000 €) et susceptibles d'être réorientés.

Il y a eu une subvention déposée pour des travaux de voirie (21 000 € HT, plafonnée à 8 000 €) — Il y aurait report éventuel des travaux de voirie.

Pistes de financement : département (principal utilisateur), Europe (patrimoine).

Importance de maintenir l'accès aux scolaires soulignée.

4. Demandes de subventions

a) Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 100 € à l'association des Anciens Combattants pour la participation aux frais de déplacement pour assister aux cérémonies

➡ **Adopté à l'unanimité**

b) Association L'échappée : au cœur des artistes : il s'agit d'une association d'artisans sur le territoire qui travaille avec Zinzoline — Un événement, notamment sur la Commune de Plassac, est prévu les 4 et 5 juillet avec ouverture des ateliers sur les quatre communautés de communes. Une diffusion est déjà engagée sur les réseaux sociaux. Madame Boussard propose d'octroyer une subvention de 150€

➡ **Adopté à l'unanimité**

5. Désignation d'un correspondant risques

2 candidats : Jean-Michel VENANCY et Jean-Luc HILARION.

➡ Jean-Luc HILARION est nommé avec 12 voix pour contre monsieur VENANCY qui a eu 3 voix pour.

6. Journée solidarité

La fixation de la journée de solidarité doit être fixée par décision du conseil municipal.

Proposition :

- pour le service scolaire : organiser une journée de pré-rentree fin août.
- pour les services administratifs et techniques : le lundi de Pentecôte

Cette proposition a été soumise au comité social et territorial qui a reçu l'avis favorable.

➡ **Adopté à l'unanimité**

7. Charte du référent déontologue

Rappel de l'existence d'une fiche pratique à destination des élu·es pour saisir le déontologue

➡ **Adopté à l'unanimité de la charte.**

8. Débat portant sur la protection sociale complémentaire des agents :

La commune verse actuellement 7 €/mois/agent pour la prévoyance (anticipation du dispositif qui était obligatoire au 01/01/2025).

5 agents sur 12 ont un contrat mutuelle/prévoyance à leur nom ; les autres sont couverts par le conjoint.

À partir du 1er janvier 2029 au plus tard : il est prévu l'adhésion obligatoire à un contrat collectif prévoyance pour le personnel des collectivités avec une prise en charge de 50% de la cotisation par la collectivité.

Le centre de gestion sera sollicité pour des propositions.

A noter que la situation est très variable selon la situation personnelle de chaque agent.

9. Règlement Intérieur de la Salle Polyvalente :

Le service de gestion comptable a alerté les communes concernant les encaissements par chèques qui ont vocation à disparaître d'ici fin 2027 au bénéfice de moyens de paiement plus simples et sécurisés, moins coûteux et encaissables plus rapidement au bénéfice de la trésorerie des collectivités.

Pour Plassac, il conviendrait de supprimer le chèque de caution réclamé avant toute location de la salle polyvalente et de fermer la régie permettant de les prendre.

Le paiement de la location sera toujours effectué directement auprès du Trésor. En cas de dégradation, il y aura une facturation faite aux usagers des dommages avec remboursement sous 30 jours sur présentation d'un devis. Il convient donc de modifier en conséquence la convention d'occupation d'un local communal ainsi que le règlement intérieur de l'établissement remis aux usagers.

Pour rappel, le forfait électricité est de 15 € ; si la consommation réelle est supérieure, le coût réel est facturé.

Les locaux seront laissés dans un état convenable de propreté. Le sol devra être balayé et les déchets évacués. Les tables et chaises seront obligatoirement nettoyées avant d'être rangées.

10. Représentant de la Commune au collège solidaire des Espaces Saquary :

2 candidats : Jean-Michel VENANCY et Séverine LÉVY.

➡ Séverine LÉVY est désignée représentante avec 12 voix pour contre Jean-Michel VENANCY qui obtient 3 voix.

11. Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire

Le conseil doit être informé des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal.

Cette information est portée à la connaissance de l'assemblée conformément aux règles de fonctionnement des collectivités territoriales.

➡ **Projet boulangerie / épicerie** : une demande de subvention a été déposée auprès du département ; un montant a été accordé (55 800 €), le retour officiel sera à l'automne.

Il est rappelé que ce type de commerce a été identifié par la CCI comme nécessaire à la commune et c'est pourquoi le projet est soutenu par la municipalité et le département :

- Budget travaux + matériel : 214 268,61 €
- Subvention déjà accordée par la Région : 74 527 €.

L'objectif : atteindre 80% de financement. Il resterait à la charge de la collectivité : ~48 000 €. La boulangerie est considérée comme pierre angulaire du projet, mais jugée très difficile à concrétiser. Sans boulangerie, les subventions actuelles seraient perdues ; une nouvelle demande distincte serait nécessaire.

Aménagement envisagé : sortir le sas, améliorer l'accessibilité, agrandir la surface commerciale (pain, pâtisserie, autres services).

Risque financier pour la collectivité jugé très limité (~40 000 €)

➡ **Fonds départemental d'aide à la voirie communale** : une demande de subvention a été déposée auprès du département.

➡ Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a renoncé à la préemption pour un échange de parcelles au Rey.

12. Informations diverses

- Canicule et gestion des personnes vulnérables : Le secrétariat a appelé toutes les personnes identifiées. 36 foyers/personnes identifiés et contactés par téléphone ; certains ont apprécié l'appel mais n'en avaient pas besoin.

1. La salle polyvalente a été proposée comme lieu d'accueil climatisé. Les Espaces Saquary rappellent également que leurs locaux sont ouverts, climatisés et disponibles si besoin.

Discussion sur la redéfinition des critères de vulnérabilité : intégrer l'isolement, le logement mal isolé, les jeunes sous tutelle/curatelle, pas seulement l'âge ou la maladie chronique.
-> Il est proposé de revoir le listing et de mieux communiquer (journal, réseaux) sur l'offre d'accueil.

2. Alertes météo : canicule rouge passant à orange mais passage en alerte orages orange depuis 18h.
 3. Remerciements aux agents et aux élus pour leur gestion de la situation canicule au niveau de la commune et surtout de l'école. Ils ont fait preuve de beaucoup de résilience. Les travaux qui ont été réalisés à l'école ont limité l'effet chaleur. Cependant, dans la cantine, il a fallu installer des couvertures de survie sur les fenêtres. A l'agence postale, il y a une climatisation et pour les services techniques, des horaires adaptés ont été mis en place. Pour la mairie, un ventilateur était disponible.
 4. Une visio avec la Préfecture a eu lieu ce jour à 14 heures. Il était rappelé d'éviter d'arroser le jardin et de laver les voitures...
- Cantine : tarif du prestataire en hausse au 1er septembre (de 2,268 € à 2,295 € TTC).
 - Déchets — Smicval : depuis la fin du porte-à-porte (16 janvier 2026), saturation des îlots signalée, 32 réclamations en 5 mois ; les tailles de feuilles sont désormais acceptées en déchetterie ; 7 passages supplémentaires ont été activés à partir du 1er juillet.
Pour les points d'apport collectif : densification à Piron et à la mairie (emballages).
Il y a très peu de collecte adaptée sur la commune (5 foyers dont 4 actifs)
La piste de la redevance incitative est abandonnée, les passages en points d'apport sont illimités pour les particuliers.
 - MSA : remerciement à un courrier de soutien.
 - Route des Claoux : Arrêté d'alignement pris à la suite du partage d'un terrain.
 - La peinture du ralentisseur sera faite à la Maissonnette car il n'est pas signalé.
 - Apporter une solution au problème de voisinage à Maissonnette : Un administré laisse ses poubelles à l'extérieur, ce qui gêne le passage. Il est en perpétuel conflit avec les autres habitants du quartier. Monsieur le Maire a pris contact avec Domofrance, nouveau gestionnaire du logement, qui découvre la situation. Un courrier va lui parvenir. S'il ne retire pas les containers du domaine public, ils seront retirés par les services techniques. Monsieur le Maire informe le conseil que cet administré appelle sans cesse le secrétariat et n'est pas aimable du tout.
 - Madame BOUSSARD informe le conseil des dates des prochaines manifestations à venir :
 - ▶ Vendredi 26 juin : kermesse de l'école (17 h 30 : jeux puis à 19 h 30 : spectacle)
 - ▶ Samedi 27 juin : Gala des Rats de Cave à la salle polyvalente.
 - ▶ Dimanche 28 juin : concert qui devait avoir lieu à la guinguette est annulé ainsi que le marché du fleuve.

La séance est levée à 22 heures 03.